

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	71 (1942)
<b>Heft:</b>	13
<b>Rubrik:</b>	5. La collecte pour la Croix-Rouge

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **4. Renouvellement des brevets pour l'enseignement primaire**

Dans sa séance du 19 octobre, la commission cantonale des études, tenant compte des résultats de la session des examens des 22 et 23 septembre, a décerné le certificat d'aptitude pédagogique aux membres du corps enseignant primaire ci-après désignés :

MM. Eugène Delley, à Montbrelloz ; Albert Sottaz, à Avry-devant-Pont ; Ernest Kramer, à Champagny ; M<sup>lles</sup> Bernadette Demierre, à Attalens ; Thérèse Piller, à Bonnefontaine ; Agnès Schouwey, à Estavayer-le-Lac ; Louise Buntschu, à Wallenbuch ; M<sup>mes</sup> Christiane Haas, à Marly-le-Grand ; M. Jeanne d'Arc Murith, à Estavayer-le-Lac ; Jean-Bosco Schouwey, à Treyvaux.

Elle a renouvelé, pour une nouvelle période, les brevets de MM. François-Joseph Abriel, à Sorens ; Séraphin Bæchler, à Villarepos ; Charles Descloux, à La Tour-de-Trême ; René Goumaz, à Avry-sur-Matran ; Justin Michel, à Albeuve ; Germain Thierrin, à Rueyres-les-Prés ; de M<sup>lles</sup> Gabrielle Carrel, à Rossens ; Thérèse Ecoffey, à Rueyres-Treyfayes ; Jeanne-Marie Huguenot, à Treyvaux ; Hildegarde Pürro, à Liebistorf ; de M<sup>mes</sup> Marie-Liliane Brasey, à Semsales ; M. Joseph Jacquemetzaz, au Bouveret ; Pierre-Marie Rey, à La Gauglera ; M. Yolaine Schouwey, à Belfaux ; Antonia Riedo, à Tavel.

## **5. La collecte pour la Croix-Rouge**

En raison de la bienfaisante activité de la Croix-Rouge, la collecte de flacons demandée à la jeunesse en liaison avec le don d'un centime à la Croix-Rouge est recommandée.

## **6. Le chauffage des écoles**

Les prescriptions édictées en automne 1941 et relatives aux mesures à prendre pour réduire au strict minimum la consommation de combustible durant les mois d'hiver sont maintenues encore cette année.

Les administrations scolaires veilleront à l'économie la plus stricte, spécialement dans l'emploi du combustible étranger.

Elles prendront les mesures appropriées, sans jamais perdre de vue que la saison d'hiver est la période la plus fructueuse au point de vue de travail scolaire et qu'il est de la plus haute importance pour l'avenir de nos enfants qu'ils acquièrent une instruction solide. Ce résultat ne peut être atteint que si la fréquentation de l'école est assurée d'une façon suivie et régulière. Toute interruption est préjudiciable à la bonne marche de l'école.